

RCS : LORIENT
Code greffe : 5601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00627
Numéro SIREN : 812 989 739
Nom ou dénomination : SASU CAP VERS L AVENIR

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2018 sous le numéro de dépôt 18841

SASU CAP VERS L'AVENIR
Société Par Actions Simplifiées
Société au capital de 15 000 €
Siège social : 12 RUE ALPHONSE RIO
56 100 LORIENT
RCS LORIENT 812 989 739

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 31/10/2017

Le trente et un octobre deux mille dix-sept à Lorient (56100) 12 Rue Alphonse Rio,

La société Anonyme au capital variable GPAL « Groupement des Pêcheurs Artisans Lorientais » dont le siège est situé 12 rue Alphonse Rio 56 100 Lorient et enregistré au RCS de Lorient sous le numéro 867 500 738 et représentée par Mr Patrick Carriou demeurant 5 rue Georges Brassens 56 260 LARMOR PLAGE.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

1. Continuation de l'exploitation de la société malgré la constatation de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital
2. Pouvoirs de formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et décide conformément aux dispositions de l'article L225-248 du Code de Commerce de ne pas dissoudre la société.

L'associé unique prend acte que :

- Sa décision fera l'objet des mesures de publicité prévues par la loi,
- La situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2018.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique de la société.

Monsieur Patrick Carriou
Représentant de la SA GPAL
Président et Associé Unique

